



POLITIQUE FAMILIALE

DROITS ET DÉMARCHES

Déclaration de revenus : première déclaration

Impôts mode d'emploi : effectuer sa première déclaration ? Quand ? Comment ?

QUI ?

Remplissent une déclaration de revenus les personnes qui :

- ont plus de 18 ans,
- ont travaillé l'année précédente,
- ne sont pas rattachées au foyer fiscal de leur(s) parent(s).

Les personnes non-imposables remplissent elles aussi une déclaration d'impôt : elles reçoivent à l'issue un avis de non imposition, qui peut notamment servir à l'ouverture de certains droits (exonération de la taxe d'habitation et de la taxe foncière par exemple).

COMMENT ?

1. La déclaration papier :

C'est un formulaire vierge qui se retire auprès du centre des finances publiques de son lieu de résidence, ou qui se télécharge par internet : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1281.xhtml>

2. La déclaration internet :

Il est possible de faire sa première déclaration par internet uniquement dans les cas suivants :

- avoir au moins 20 ans,
- et avoir reçu un courrier de l'administration fiscale informant de la possibilité de déclarer par internet.

3. La déclaration préremplie :

Dans le cas d'une première déclaration de revenus, il n'existe pas de déclaration préremplie.

OU S'ADRESSER ?

<http://www.impots.gouv.fr/portal/static/home.html>